



**Biram, ancien esclave lui-même, est venu nous présenter le système esclavagiste toujours en vigueur en Mauritanie**

Le 5 mai 2009, de passage en France, Biram Dah Abeid, membre de l'association SOS-Esclaves, était l'invité de la Maison d'Amnesty pour nous parler de l'esclavage en Mauritanie.

L'esclavage est une pratique très ancienne, effectuée par des ethnies africaines, des arabo berbères et des Européens. Même actuellement, les esclaves sont la propriété des maîtres, ils travaillent gratuitement, n'ont pas accès à l'enseignement, peuvent être loués ou vendus ; ils sont mineurs à vie tout comme les esclaves affranchis et n'ont donc pas le droit de témoigner en justice. Ils ne peuvent se marier qu'avec l'accord du maître.

L'esclavage est domestique : par exemple, il est de tradition de donner des esclaves à la fille d'un maître lorsqu'elle se marie ou donne naissance à un enfant. Il est agricole : le code d'honneur arabo-berbère prohibe le travail manuel. Il est sexuel : les filles esclaves appartiennent au maître qui peut en toute légalité les violer. Et la tradition qui veut que des relations sexuelles avec une jeune fille garantissent une éternelle jeunesse ; elles conduisent à des grossesses précoces avec toutes les conséquences néfastes.

Autour de 70 % de la population serait ainsi esclave ou affranchie. Les maîtres sont principalement des minorités arabo-berbères blanches, mais pas seulement. L'appareil judiciaire est aux mains de religieux musulmans (La Mauritanie est une République islamique) qui appliquent la charia, plus précisément le code musulman malékite qui tolère l'esclavage et aucune autre loi ne peut le contredire ; ils constituent un appui sans faille pour le système esclavagiste.

L'esclavage est tabou. Il est censé ne pas exister. En 1981, le gouvernement a interdit l'esclavage mais les décrets d'application n'ont pas vu le jour. En 2007, la Mauritanie a élu démocratiquement son premier président. Celui-ci a confirmé l'interdiction de l'esclavage et promulgué des lois pour combattre ce fléau. Il a créé la Commission nationale des droits de l'homme, dont Biram, lui-même ancien esclave, est l'un des conseillers.

Avec son association SOS-Esclaves, il a réussi à faire libérer 43 esclaves domestiques. Mais

en août 2008, un coup d'Etat militaire a renversé le gouvernement et le début d'évolution positive s'est arrêté. Ses possibilités d'action sont toujours très contrôlées et sa sécurité est principalement assurée par les soutiens étrangers auxquels il peut faire appel lorsque des menaces se précisent.

Cet échange nous mobilise fortement pour continuer à lutter contre cette forme abominable d'oppression humaine que l'on pense souvent n'être qu'un vieux souvenir (cf. la traite atlantique). Elle prend à l'heure actuelle des formes multiples : outre l'esclavage traditionnel dont la Mauritanie est l'exemple le plus emblématique mais qui concerne aussi d'autres pays africains ou moyen-orientaux, le Nord du Brésil, etc., l'esclavage au travail est encore très répandu, l'esclavage domestique se niche aussi dans nos pays. Quant à la traite sexuelle, elle est en développement constant partout dans le monde.

Pierre d'Amnesty International